

FORMATION

L'infirmier très spécialisé aura son master

La fonction d'infirmier hautement spécialisé existait mais n'était pas reconnue. Le cadre légal est approuvé, on n'attend plus que le master.

● **Caroline DESORBAY**

Deux années de master – après un bachelier infirmier (4 ans) –, ce sera le cursus à suivre d'ici peu (septembre 2020 si tout va bien) pour obtenir le titre d'infirmier(e) de pratique avancée.

La fonction existe déjà – infirmier spécialisé dans la douleur, les soins de plaies... – mais elle n'est pas reconnue et ne dispose pas d'une formation spécifique. Cela ne devrait plus tarder, le cadre légal a été approuvé mardi en Commission santé publique de la Chambre.

« Les infirmiers de pratique avancée sont les mieux placés pour mettre en œuvre les avancées scientifiques dans la pratique clinique afin que les patients puis-

sent toujours bénéficier des soins de la meilleure qualité possible. À partir de ce cadre légal, nous souhaitons poursuivre le développement de cette fonction », s'enthousiasme Maggie De Block.

Du côté de l'Association belge des praticiens de l'art infirmier, on se réjouit bien sûr de cette avancée « mais cela reste très vague car on n'a encore rien fixé en ce qui concerne la formation ni abordé la rémunération », tempère Delphine Haulotte, la présidente.

« Ces infirmiers très spécialisés, de niveau universitaire, ne seront pas nombreux dans les hôpitaux, prévient celle qui est aussi membre du Conseil fédéral de l'art infirmier. Ils ont une fonction transversale : ils coachent les infirmiers généraux mais ne peuvent pas prendre la place des médecins. Nous serons attentifs à ce que l'infirmier responsable des soins généraux garde son rôle qui est très important dans les soins chroniques et spécialisés. »

Dans la pratique, le premier master pourrait porter sur la spécialité des soins, le second serait consacré aux statistiques, à la recherche portant

sur de nouvelles pathologies. Il semble que l'ULiège ait déjà pris les devants avec son master en sciences infirmières.

Trop de titres

Après l'infirmière brevetée de l'enseignement professionnel (rebaptisée assistante de soins), l'infirmière bachelière, l'infirmière spécialisée (soins intensifs, salle d'op), voilà une quatrième catégorie, hautement spécialisée celle-là : « Cela fait beaucoup, on aurait aimé qu'à côté de l'assistante de soins, il n'y ait plus que l'infirmière de base et l'infirmière upgradée ».

Autre souhait du secteur : que la ministre de la Santé accorde plus de responsabilités aux infirmiers aussi bien au domicile du patient qu'à l'hôpital, histoire de soulager les médecins. « Ôter des fils et des agrafes fait partie de nos compétences », rappelle Delphine Haulotte. ■

« Les infirmiers très spécialisés ont une fonction transversale au sein de l'hôpital. »